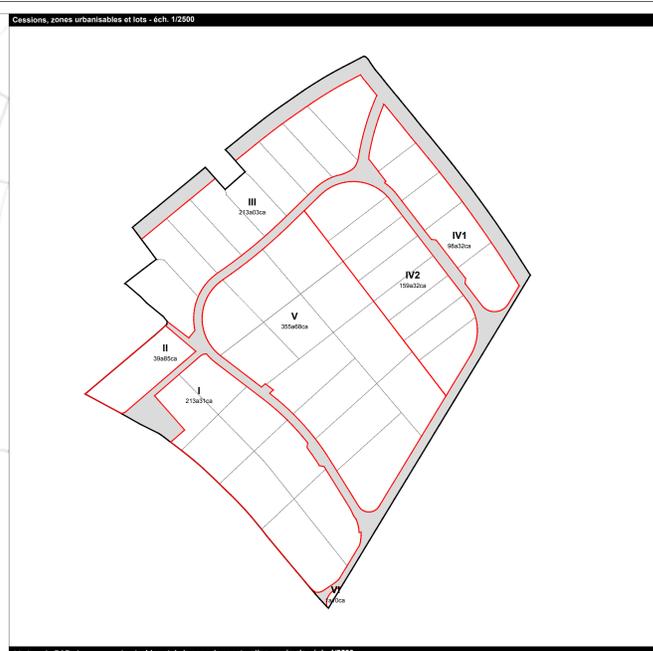
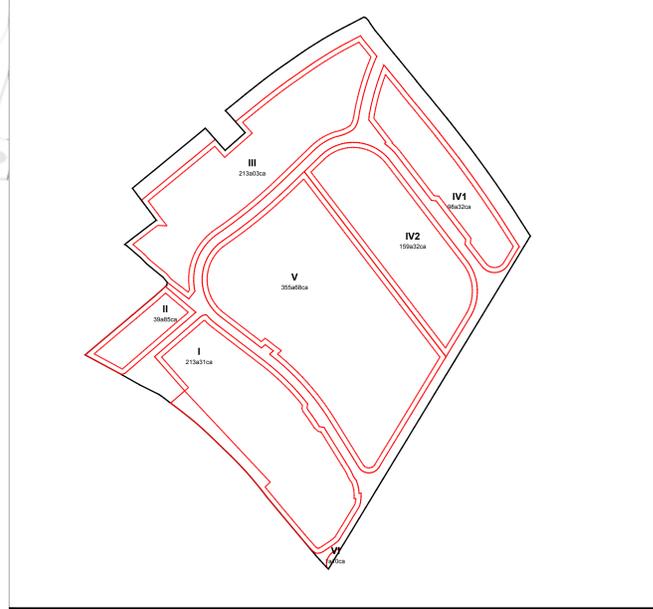




Extrait PAG - sans échelle



Limites du PAP, des zones urbanisables et de la zone de construction maximale - éch. 1/2500



Espaces verts privés et publics - éch. 1/2500



Coupes schématiques

Cessions, zones urbanisables et lots - éch. 1/2500

Bâtiment existant
 - - - - - Exploitation Reiff
 - - - - - Courbe de niveau

Zone définie au PAG:
 Z1 Zone industrielle
 Z2 Zone spéciale
 ZBEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
 ZIT Zone d'isolement et de transition

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER

Degré d'utilisation du sol:

Zone	Z1	4m ² /m ³	Coefficient d'utilisation du sol - CUS
Coefficient d'occupation du sol - COS	0,7	1,5	Coefficient maximal d'utilisation du sol - CMU
Type et Disposition des constructions	onc	19' à 18' 18"	Hauteur des constructions
			Forme des toitures

Zone définie au PAG:
 Z1 Zone industrielle
 ZIT Zone d'isolement et de transition

Délimitation du PAP
 (Base: levé topographique de 2008)

Hauteur des constructions:
 hht-10 Hauteur hors tout - 10m max* au niveau de l'axe de la construction (côté voie desservante)
 hc-10 Hauteur corniche - 10m max* au niveau de l'axe de la construction (côté voie desservante)
 am-515 Cote d'altitude maximale - 515m
 * sans préjudice des dispositions spécifiques en partie écrite réglementaire

Type et disposition des constructions:
 onc Constructions en ordre non contigu

Implantation des immeubles:
 Zone de construction maximale
 (La limite maximale de surface constructible dépend de la configuration définitive de la parcelle concernée zone par zone)

Délimitation des lots / parcelles:
 Délimitation de zones différentes (zones définies au PAG)
 Zones privées constructibles:

Types de zones:
 zone I
 zone II
 zone III
 zone IV
 zone V
 zone VI

Tableau récapitulatif de l'organisation parcellaire par type de zone

Zone	Taille des parcelles		Taille de la construction principale*	
	Nbr de lots min.	Nbr de lots max.	Longueur max.	Largeur max.
I	1	6	120m	60m
II	1	2	80m	40m
III	1	6	60m	30m
IV1	1	3	50m	25m
IV2	1	3	50m	25m
V	1	9	120m	60m
VI	1	3	90m	45m

* en vue de garantir la cohérence architecturale et urbanistique par rapport à la zone III, l'implantation de bâtiment d'vergure limitée est imposée sur les lots 10, 11 et 12. La longueur maximale de la construction principale y est limitée à 60m.

A titre indicatif, des implantations de constructions principales ont été représentées pour chaque zone (graphisme blanc)
 Lots privés entrant dans le domaine d'utilisation du SICLER

Terrains cédés à la commune (domaine public)

Espaces extérieurs privés et publics:
 Espace vert public
 Espace vert privé

Plantations
 arbre à planter
 plantation arbustive
 haie structurante

Voies de circulation:
 Espace-rue public
 Aire de stationnement / emplacement public - A titre indicatif
 Chemin piétonnier
 Voie mixte
 Voie piétonne
 Accès aux lots - A titre indicatif

Forme des toitures:
 10° ≤ 12° ≤ 25° Toiture à double pente, degrés d'inclinaison minimum et maximum
 * : toiture à double pente uniquement dans le cas d'un pignon ≤ 30m
 tp Toiture plate

Répartition des surfaces*:

Surface totale brute:	1289 a	100%
Surface voirie publique:	104,2 a	8,08%
Surface verte publique:	104,5 a	8,10%
Surface publique totale:	208,7 a	16,17%
Surface privée totale:	1080,6 a	83,83%

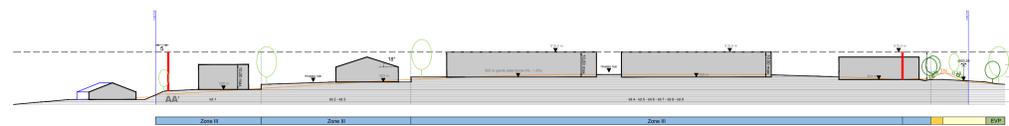
Volume maximal constructible: 432 240 m³
 Surface brute maximale constructible (STHO): 162 090 m²
 Emprise au sol maximale des constructions: 75 642 m²

* surfaces et contenances indicatives - celles-ci doivent être définies par l'Adm. du Cadastre et de la Topographie après lotissement des terrains concernés.

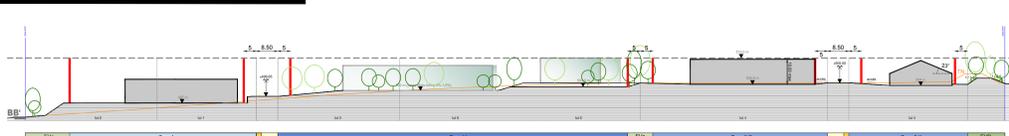
Ref.: 15964/110C - 17975/110C
 avis de la cellule d'évaluation: -
 vote du Conseil Communal: -
 approbation du ministre de l'Intérieur: -

© FON: ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - version 2001
 © S.O.L.P.C.: ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - version 2005

Coupe AA' - échelle 1/1000



Coupe BB' - échelle 1/1000



Coupes schématiques

- Zone constructible maximale
- Altitude maximale: 515m
- Niveau rue projetée - à titre indicatif
- Terrain naturel
- Intégration d'un volume dans la zone constructible maximale - à titre indicatif
- Intégration d'un volume situé derrière le plan de coupe - à titre indicatif

SICLER

PROJET: **Modification du P.A.P. Zaer "Auf Stockem"**
 localité de Troisvierges

CLIENT: **PLANS ET COUPES REGLEMENTAIRES**

NO	DATE	DESIGN	COORDONATEUR	VERSE	MODIFICATIONS
D					
C					
B					
A	08/02/2010	AUBU	Cxp	Cxp	Modification suite à l'étude du nouveau bâtiment Grenfell

ECHELLE: FICHER: No PLAN: NICKT

1/16/01/2011
 AUBU
 Cxp
 Cxp
 1/1000
 01
 E153335 - 01
 A

TR ENGINEERING
 ingénieurs-conseils

Tel.: (+352) 49 00 65 11
 e-mail: tr-engineering.lu
 86-88, rue de l'Égolin
 BP 10334
 L-1010 Luxembourg